

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS368

présenté par

M. Meizonnet, M. Baubry, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Beurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli

ARTICLE 2 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de supprimer cet article. Le projet de loi industrie verte doit chercher à développer les usines en vue de réindustrialiser la France, l'accélération du développement des énergies renouvelables, en particulier des éoliennes et du photovoltaïque, a déjà fait l'objet d'un projet de loi en 2023.

Contrairement à d'autres infrastructures industrielles, la plupart des ENR ont un impact important du fait de la quantité de foncier que nécessitent leur installation et de la taille, voire des nuisances sonores, de certaines structures telles que les éoliennes. Les projets d'installation d'énergies renouvelables nécessitent d'établir un dialogue construit et approfondi avec les différentes parties prenantes, leur impact environnemental ou même visuel doit aussi faire l'objet d'études approfondies. Cet article propose pourtant d'accélérer une procédure essentielle, il ne va donc pas dans le bon sens.